



litiges pour paiement d factures suite à sucession

Par **maridel**, le **02/12/2009** à **17:56**

Bonjour,

Mon père est décédé l'année dernière. Il avait une chambre de bonne sur PARIS . Cette chambre était la propriété de mon défunt père et de mon ex-belle-mère. Jusqu'avant son décès mon père réglait toutes les charges liées à cette chambre (innocupée). Aujourd'hui je refuse d'assumer seule les charges de ce logement et ai donc demandé à mon ex-belle-mère de régler la moitié des factures. Pour je ne sais quelles raisons, je n'ai pu faire éditer de factures aux dex noms ni les faire envoyer aux deux adresses. Toutes les factures arrivent à mon domicile et à mon nom (c'est moi qui fait le relai vers mon ex-belle-mère). Seulement elle n'a pas payé sa part et je me retrouve avec une mise en demeure pour non paiement de facture. Quels sont mes recours ? Est ce que je dois payer ces factures ? Que puis-je faire ?
Merci de bien vouloir m'aider.

Maridel